

rÉsumÉ descriptif de la certification (fiche rÉpertoire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé (cadre 1)** |  |
| Deust **Métiers de la forme** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **(cadre 2) Autorité responsable de la certification** | **Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)** |
| Université de… | Président de l’université |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau et/ou domaine d’activité (cadre 4)** |  |
| Niveau (nomenclature 1969) : 3  Niveau (EQF) : 5 | |
| Code NSF  335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé du référentiel d’emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)** |  |
| **Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat**   |  |  | | --- | --- | | |  | | --- | | * **Expression et communication écrites et orales** * **Action en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle structurée** * **Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive tout public** * **Proposition, mise en œuvre, adaptation et évaluation des différents programmes et types de cours du secteur de la mise en forme** * **Exploitation d’une structure dédiée aux activités de la forme (fitness)** | | | |

**Compétences ou capacités évaluées**

**Bloc 1 : Expression et communication écrites et orales**

* Se servir aisément des différents registres d’expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
* Se servir aisément de la compréhension et de l’expression écrites et orales d'une langue étrangère

**Bloc 2 : Action en responsabilité au sein d’une organisation**

* Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
* Respecter les principes d’éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
* Travailler en équipe autant qu’en autonomie et responsabilité au service d’un projet.
* Se mettre en recul d’une situation, s’auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

**Bloc 3 :****Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive « tout public »**

* Assurer la sécurité des pratiquants
* Mettre en œuvre l’encadrement d’une séance collective d’activité physique et/ou sportive
* Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APSA pour adapter l’intervention au public et développer la motivation des pratiquants
* Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
* Conseiller les pratiquants

**Bloc 4 : Proposition, mise en œuvre, adaptation et évaluation des différents programmes et types de cours du secteur de la mise en forme**

* Encadrer en sécurité les activités de forme
* Concevoir, mettre en œuvre et adapter des programmes de musculation, de cardiotraining et des cours collectifs évolutifs, avec des objectifs de prévention/santé, de bien-être et de développement de la condition physique des pratiquants
* Acquérir un niveau de pratique avancé en cardiotraining, musculation et cours collectifs
* Décrire et expliquer l'activité du pratiquant en mobilisant des connaissances en Sciences de la Vie et en Sciences Humaines et Sociales
* Expliquer à l'aide de connaissances scientifiques les ressources à mobiliser et les processus mis en œuvre par les pratiquants lors d'une activité de forme
* Évaluer les facteurs de risque et les qualités physiques des pratiquants
* Evaluer la qualité des interventions et la progression des pratiquants pour réajuster les programmes proposés

**Bloc 5 : Exploitation d’une structure dédiée aux activités de la forme (fitness)**

* Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et développer des outils d’analyse en relation avec le secteur professionnel concerné
* Développer des outils d’analyse du marché au service de la structure et développer des stratégies adaptées
* Situer son action et celle de sa structure au regard des différents acteurs du secteur.
* Connaitre et appliquer les bases législatives et réglementaires en matière de droit (droit travail, du sport)
* Utiliser des outils numériques afin de collaborer avec son entourage professionnel et de communiquer avec son environnement interne et externe
* Participer à la gestion administrative et financière de sa structure
* Gérer des moyens logistiques et des plannings d’installations ou de services dédiés aux usagers
* Développer et conduire des projets de développement et d'animation de la structure
* Organiser et mettre en œuvre la relation à la clientèle
* Réaliser une analyse stratégique de la structure (diagnostique interne et externe) et contribuer à la mise en œuvre d’un plan de développement de celle-ci
* Coordonner une équipe d’intervenants

|  |  |
| --- | --- |
| **Secteurs d’activité ou types d’emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)** |  |
| Secteurs d’activité  - P-85.51 Enseignement  - R-93 Activités sportives, récréatives et de loisirs  - R-93-13 services de centres de culture physique  **Mots clefs des secteurs accessibles**  SECTEUR DE LA FORME ; BIEN-ÊTRE ; ANIMATION ; FITNESS ; COACHING | |
| **Types d’emplois accessibles**  - Educateur sportif  - Assistant directeur d’exploitation - Animateur métiers de la forme  - Coach de la forme  **Mots clefs des emplois accessibles**  ANIMATEUR ; EDUCATEUR SPORTIF ; ASSISTANT D’EXPLOITATION | |
| **Codes des fiches ROME les plus proches  :**  G1204 : Éducation en activités sportives  G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques  G1403 : Gestion de structures de Loisirs | |
| **Réglementation d’activités**  Ce Deust donne accès à une carte professionnelle  Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport. | |
|  | |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Modalités d’accès à cette certification (cadre 7)** | | | |  |
| Descriptif des composantes de la certification :  Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.  Concernant l’évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu’il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d’évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d’accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. | | | | |
| Conditions d’inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys | |
| Après un parcours de formation sous statut d’élève ou d’étudiant | X |  | Leur composition comprend :  - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation  - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.  - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements | |
| En contrat d’apprentissage | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |
| Après un parcours de formation continue | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |
| En contrat de professionnalisation | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |
| Par candidature libre |  | X |  | |
| Par expérience  Date de mise en place :2002 | X |  | Le jury est composé :  - d'une majorité d'enseignants-chercheurs  - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liens avec d’autres certifications (cadre 8)** | **Accords européens ou internationaux (cadre 9)** |
| Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d’activités professionnels d’exercices, des diplômes ou des certifications d’autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés. | Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières |

|  |  |
| --- | --- |
| **Base légale (cadre 10)** |  |
| Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :  Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.  Références autres :  Arrêté du 16 juillet 1984  - Décret VAE – Code de l’éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour plus d’information (cadre 11)** |  |
| Statistiques :  Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.  Autres sources d'informations :  Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.  Lieu(x) de certification :  Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention  Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l’organisme certificateur :  Historique : | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des liens sources (cadre 12)** |  |
| Site Internet de l’autorité délivrant la certification  Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR) | |